



SE-UNSA de Loire-Atlantique

**Syndicat des Enseignants de
l'Union Nationale des Syndicats Autonomes**

44@se-unsa.org

Nantes, le 29 août 2024

*La Secrétaire Départementale
à
Monsieur le Directeur Académique
De Loire Atlantique*

Objet : livrets Evaluation Nationale

Monsieur le Directeur Académique,

Le SE UNSA 44 est interpellé par les directeurs et directrices sur la récupération des livrets des Evaluations Nationales.

Ces livrets sont déposés sur un site, charge aux collègues d'aller les chercher avec leur véhicule personnel, sans contrepartie financière.

Ce n'est pas le rôle des directeurs et directrices et ils n'ont aucune enveloppe indemnitaire.

Le SE UNSA 44 vous demande de faire cesser cette injonction sans contrepartie. Des indemnités existent. Soit il est de votre ressort de permettre aux directeurs et directrices qui se déplaceraient de les percevoir, soit, vous demandez à celles et ceux qui les touchent de se déplacer dans les écoles.

A terme il est plus qu'indispensable qu'une solution pérenne soit trouvée, auprès de professionnels des transports, et ce, pour le bon fonctionnement des services et la protection de la santé et la sécurité des collègues (déplacements, risques d'accidents de service, port de charge lourde).

En attendant la suspension de cette injonction ou la mise en place d'une indemnité, le SE UNSA 44 donne pour consigne aux directeurs et directrices de ne pas se déplacer.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, en l'expression de ma haute considération.

*Valérie AUCLAIR
Secrétaire Départementale SE-UNSA 44*